

AVIS N° 243 - 2017 / BRVM / DG

Fractionnement d'actions

AIR LIQUIDE CI

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que la société AIR LIQUIDE CI procédera au fractionnement de ses actions (symbole : SIVC).

L'opération de fractionnement se déroulera selon les modalités suivantes :

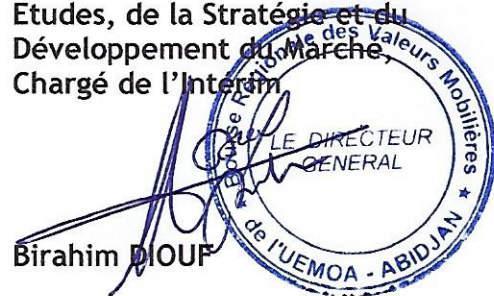
- la date effective du fractionnement des actions est fixée au **jeudi 21 décembre 2017** ;
- le rapport de fractionnement est de **dix (10) actions nouvelles pour une (1) action ancienne** ;
- la valeur nominale de l'action passera de 1 000 FCFA à 100 FCFA ;
- le nombre d'actions composant le capital de la société passera de 873 400 à 8 734 000 ;
- la valeur théorique de l'action fractionnée sera publiée par Avis de la BRVM, dans le Bulletin Officiel de la Cote, le **mercredi 20 décembre 2017**.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son Siège au (225) 20 32 66 85 / (225) 20 32 66 86, ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 29 novembre 2017

Pour le Directeur Général,
Le Directeur du Département des
Etudes, de la Stratégie et du
Développement du Marché,
Chargé de l'Interim

Birahim DIOUF



E
A7 2/2017